



**Ce document doit encore faire
l'objet d'une décision du Conseil
communal le 27 mars 2025**

**RAPPORT N° 02/2025
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Adaptation de l'offre en transports publics Ligne de bus
VMCV 203, 204, 208, 211, 212 et 215 et demande de crédit
d'ouvrage de CHF 255'000.— pour la réalisation de 5
nouveaux quais de bus**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 02/2025** intitulé « **Adaptation de l'offre en transports publics Ligne de bus VMCV 203, 204, 208, 211, 212 et 215 et demande de crédit d'ouvrage de CHF 255'000.– pour la réalisation de 5 nouveaux quais de bus** », déposé à la séance du Conseil communal du 6 février 2025 s'est réunie le **jeudi 27 février 2025 à 19 h 30, à l'Aula du Collège Courbet à La Tour-de-Peilz**.

Elle était composée des personnes suivantes :

Président-rapporteur :

da.	M.	Alain Gonthier
-----	----	----------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
VL	M.	Eric Bays	x		
PS	M.	Dominique Besson	x		
PS	Mme	Monique Gavin	x		
da.	Mme	Sandra Jamet	x		
LCVL	M.	Jean-Marc Roduit	x		
PLR	M.	Jacques Sauvonnnet	x		
PLR	Mme	Sarah Tobler	x		
UDC	Mme	Ariane Verdan		x	
Verts	M.	Colin Wahli	x		
EAV					x

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
UDC	M.	Bastien Schobinger	x		

La Municipalité de Vevey était représentée par M. Antoine Dormond, et le service par M. Dimitri Dorogi.

1. Présentation générale

L'adaptation de l'offre en transports publics des lignes de bus VMCV 203, 204, 208, 211, 212 et 215 concerne les communes de Blonay-Saint-Légier, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey. Le projet a donc été tout d'abord présenté à l'ensemble des commissions des communes concernées, avant que les commissions de chaque commune délibèrent sur leur préavis spécifique.

Lors de cette partie commune Madame Elise Kaiser, ainsi que Messieurs Christian Minacci, Pierre-André Debétaz, Florian Chiaradia et Antoine Dormond représentaient leur municipalité. Pour les VMCV, étaient présents Antoine Stübi, membre de la direction, adjoint de la directrice, responsable de département Stratégie & Planification et Valérie Cerri, responsable du développement de l'offre, département Stratégie & Planification.

Les deux représentant·es des VMCV ont exposé les grandes lignes du projet. Un point essentiel est de passer d'un réseau pensé selon les besoins de chaque commune à un réseau réfléchi à l'échelle de la région, pour de meilleures relations à l'intérieur de la région et de bonnes connexions avec les régions périphériques. Pour atteindre un plus important report modal, il faut que les transports publics soient attractifs. Cela passe par de meilleures correspondances, une réduction du nombre de changements et une capacité

d'accueil des bus garantie. Le projet offrira également un niveau d'offre cohérent, notamment par l'uniformisation de l'amplitude horaire.

L'augmentation de l'offre nécessite plus de véhicules et plus de conducteurs. Les VMCV ont acheté de nouveaux véhicules, sans se défaire des véhicules amortis qu'ils étaient voués à remplacer. Ainsi, si ce préavis devait être refusé, il n'y aurait pas eu d'achats inutiles, et s'il est accepté, cette réserve de véhicules permettra la montée en puissance.

La nouvelle logique du réseau qui comprendra essentiellement des lignes diamétrales (au lieu des lignes communales en boucle) est particulièrement à l'avantage de Vevey dans la perspective du réaménagement de la Place de la Gare : les véhicules qui stationnent à leur terminus sont un casse-tête en termes d'occupation de l'espace, alors qu'un bus qui ne fait que s'arrêter et repartir est bien moins encombrant.

2. Commission veveysanne

La commission veveysanne s'est concentrée sur l'aspect proprement veveysan du préavis, soit le prolongement de la ligne 215 jusqu'à la piscine, et les quais qu'il faut construire pour cela le long de l'avenue Nestlé. Depuis le dépôt du préavis, le service a poursuivi les études en vue d'améliorer le projet.

Le préavis (chapitre 8, page 8) proposait un respect partiel des normes LHand, avec des quais de 18 cm de haut, alors que la norme est de 22 cm, pour éviter d'engager des frais trop importants sur le court terme, dans la mesure où une réfection complète de l'avenue Nestlé était prévue pour 2028-2032. Mais le passage du futur chauffage à distance repousse cette réfection totale à l'échéance 2032-2036. Le provisoire aurait risqué de durer trop longtemps. De surcroît, certaines difficultés techniques liées à une surélévation à 22 cm ont pu être réglées, avec certitude pour trois des quatre quais, et avec une quasi-certitude pour le dernier (des informations seront probablement données lors de la séance du Conseil). Enfin, en utilisant des bordures de granit, les quais seront réutilisables lors de la réfection totale, avec ou sans déplacement des quais. Le municipal et son service proposent donc à la commission de modifier les conclusions du préavis et de construire des quais aux normes LHand pour un montant supplémentaire de 54'000.–

En ce qui concerne l'arrêt terminus à la piscine, l'étude de la variante évoquée (préavis chapitre 8, page 10) a montré qu'elle était réalisable. La commune de Corseaux et le propriétaire de la station-service ont donné leur accord. Si la DGMR suit, le bus passera par l'accès à la station-service pour venir stationner en site propre devant la piscine.

3. Amendement et votes

Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie : Conformément à l'art. 71 al 1 du règlement du Conseil communal, la commission de l'environnement et de l'énergie a examiné l'aspect du préavis N° 01/2025 et s'est déterminée favorable à l'unanimité, quant à ses conclusions.

Détermination de la Commission des finances : Conformément à l'article 62 du règlement du conseil communal, la commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis N° 02/2025 et s'est déterminée par 11 voix pour, 0 contre et 2 abstentions quant à ses conclusions.

Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc formule un amendement au point 3 des conclusions pour porter le montant du crédit d'ouvrage à 309'000.–. Elle approuve cet amendement à l'unanimité des 10 personnes présentes. Puis elle passe au vote des conclusions du préavis N° 02/2025, tel qu'amendées, et les approuve à l'unanimité.

4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes, **telles qu'amendées** :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 02/2025, du 20 janvier 2025, concernant l'Adaptation de l'offre en transports publics Ligne de bus VMCV 203, 204, 208, 211, 212 et 215 et demande de crédit d'ouvrage de CHF 255'000.— pour la réalisation de 5 nouveaux quais de bus, tel qu'amendé ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la compagnie VMCV afin d'adapter l'offre des lignes de bus VMCV 203, 204, 208, 211, 212 et 215 pour l'horaire 2026 ;
2. d'autoriser la Municipalité à répercuter sur le budget 2026 et suivants l'augmentation des coûts d'exploitation annuels des lignes 203, 204, 208, 211, 212 et 215 de CHF 257'000.— TTC consécutive à l'adaptation de l'offre sur le compte 351.3517 « Participation déficit transports publics » ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de **CHF 309'000.—** TTC pour la construction de quatre quais de bus sur l'avenue Nestlé et d'un terminus à la piscine de Vevey-Corseaux-plage ;
4. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
5. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2.

Pour la commission ad hoc
Alain Gonthier rapporteur

Séance terminée à 21 h 30

Rapport validé le 11 mars 2025